

désengorger Saint-Jean. L'artère du port de Saint-Jean doit être achevée en 1979, et les travaux de construction d'une artère traversant la ville, commencés en 1977, se sont poursuivis en 1978. La ville est desservie par un service d'autobus subventionné par le gouvernement provincial au taux de \$4 par citoyen. Aucune aide financière ne provient du gouvernement fédéral, mais des entretiens sont en cours à ce niveau au sujet des problèmes et des besoins futurs en matière de transports urbains.

**Nouvelle-Écosse.** Au début de 1978, la province effectuait des études de relocalisation des voies ferrées dans deux grandes régions urbaines, Truro-Colchester et la ville de Dartmouth. Ces études, entreprises conjointement par les trois paliers de gouvernement, visaient à proposer des solutions au conflit rail-route et à l'aménagement des villes proprement dites.

En juin 1977, le ministre des Affaires municipales annonçait que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse consacrerait \$12 millions aux transports urbains au cours des cinq prochaines années, entre autres un montant égal à 50% des frais d'investissement dans le matériel de transport, une subvention de \$3 par habitant pour le partage des déficits d'exploitation et un montant égal à la totalité du coût des projets de démonstration approuvés et des études sur les transports urbains. Le programme fédéral d'aide aux services de transport urbain, annoncé en octobre 1977, doit injecter \$8.3 millions dans le programme provincial au cours des cinq prochaines années et porter ainsi le total à \$20.3 millions, soit le plus ambitieux programme de transport jamais entrepris dans la région de l'Atlantique.

**Nouveau-Brunswick.** L'étude sur les transports en commun dans six villes du Nouveau-Brunswick, qui s'est terminée en 1976 et qui a coûté \$150,000, a analysé les systèmes existants et recommandé des plans pour chacune des villes: Saint-Jean, Moncton, Fredericton, Bathurst, Edmundston et Campbellton. Le financement de l'étude a été assuré par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et par la province. Au début de 1978, la province a mis en œuvre une politique de subventions aux municipalités pour des projets d'équipement, lorsque ceux-ci reçoivent également des fonds du gouvernement fédéral aux termes du programme d'aide aux services de transport urbain de Transports Canada. Les déficits d'exploitation des services de transport urbain de Saint-Jean, Moncton et Fredericton ont été assumés par les municipalités avec l'aide de la province aux termes du programme provincial de subventions inconditionnelles aux municipalités.

**Québec.** Cette province élabore actuellement une politique intégrée de transports urbains combinés. Un programme d'aide aux transports en commun a été institué en 1975 afin de favoriser la mise au point d'une solution de rechange au transport individuel. Par le truchement du ministère provincial des Transports, le gouvernement du Québec paierait la totalité du coût des études en vue de l'implantation ou de l'amélioration de systèmes de transport urbain et subventionnerait dans une proportion de 30% l'acquisition ou l'amélioration, par des sociétés ou des groupes intermunicipaux de transport, de véhicules manufacturés au Québec. Afin d'obtenir ceux-ci aux meilleures conditions financières possibles, le ministère a groupé les achats d'autobus des commissions de transport urbain pour les cinq prochaines années et préparé un appel d'offres pour l'achat de 1,200 autobus. Il assume également les déficits d'exploitation des services de transport en commun dans des proportions variant entre 45% et 55% selon le taux d'utilisation. Dans les régions à densité moyenne où il faut relever la qualité du service, des sociétés municipales peuvent être créées. Lorsqu'une société de ce genre prend en charge un service, le ministère des Transports du Québec peut acquitter jusqu'à 33% du coût de prise en charge.

C'est ainsi que les subventions du gouvernement, qui se chiffraient à \$85.6 millions en 1976, ont dépassé \$125 millions en 1977, dont \$3 millions pour le transport des handicapés. Pour accroître la viabilité du transport urbain, le gouvernement a encouragé l'intégration des autobus scolaires dans le système de transport en commun de plus de 40 municipalités. Cinq commissions de transport au Québec ont bénéficié de la majeure partie de l'aide financière du gouvernement. Ce sont la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, la Commission de transport de la communauté